



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

Décision du maire n° 2026.046

Mise en ligne : 30/03/2026

OBJET **Contrat n°2026-08 relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études, l'installation et l'exploitation du système de vidéo protection urbaine de Chessy conclu avec la société S & T Engineering.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8 ;

Vu la délibération n°2026-016 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles ;

Vu le projet d'accompagnement proposé par la société S & T Engineering ;

Considérant qu'un dispositif de vidéoprotection a été mis en place en 2008 sur le territoire de la Ville de Chessy afin de sécuriser les accès aux bâtiments publics et leurs abords ;

qu'au regard de l'évolution urbaine de la commune, il est nécessaire de procéder à l'extension du système de vidéo protection urbaine ;

que le marché d'extension et de maintenance du système de vidéo protection urbaine de Chessy arrive à échéance ;

que, pour ce faire, la Commune a besoin du concours d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de la vidéo protection ;

que la société S & T Engineering dispose des qualifications et des compétences nécessaires pour assurer la bonne exécution des prestations attendues ;

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260330-DEC_2026_046-CC
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

Décision du maire n° 2026.046

Décide

Article 1^{er}

Le contrat n°2026-08 relatif à la une mission de maitrise d'ouvrage pour les études, l'installation et l'exploitation du système de vidéo protection urbaine est conclu avec la société S & T Engineering sise 38 rue Gosselin Lenôtre à Rambouillet (78120).

Article 2

Le contrat est conclu sous la forme d'un marché à prix unitaires exécuté à bons de commandes, sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 19 500 € HT.

Article 3

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} avril 2026 pour une durée d'un an renouvelable tacitement deux fois soit un maximum de 3 ans.

Article 4

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

Article 5

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le

3 0 MARS 2026

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Antoine POUPART



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20260330-DEC_2026_046-CC
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026